



Sophie  
Del Socorro



Martine  
Thirrouez



Vahia  
Avaeoru



Philippe  
Nahon



Jean-Luc  
Pouget



## Éditorial : les priorités changent !

Que nos combats sont futiles eu égard à la guerre en Ukraine et à son quota de misère !

Il ne faut cependant pas baisser les bras et laisser faire sous prétexte que cela est de moindre importance

Durant les mandats où nous, élus de S.A.T. étions aux affaires en tant qu'adjoints au Maire, nous n'avions qu'un seul et unique objectif, tout faire pour les Santenois et la commune.

Il n'y avait pas une décision de prise sans que l'intérêt général ne soit mis en avant. La sincérité et la vérité étaient de mise même si certains choix pouvaient déplaire.

Les dépenses étaient calculées au plus juste. l'investissement servait toutes et tous, sans privilégier le prestige au détriment de l'indispensable et du nécessaire. Le fonctionnement avait pour but de servir les habitants par des services de proximité accrus, privilégiant le bon vivre ensemble et la relation humaine tant pour nos séniors que pour nos jeunes.

Pour résumer, chaque centime dépensé servait à l'ensemble des habitants.

Il en est tout autrement depuis les élections de 2020 ou "savoir mentir à bon escient " et " dépenses onéreuses " semblent devenir la règle.

La politique d'externalisation des services ayant pour seul but de faire croire que la masse salariale de la commune diminue en est le reflet exact, tout comme la **suppression des services de proximité** tels que : le **Relais d'Assistance Maternel (R.A.M.)**, les aides ménagères et la " Connexion jeunesse " .

Les priorités changent.

Nous en avons pour preuve, **l'embauche récente d'une collaboratrice de cabinet attachée exclusivement au service du Maire** qui coûtera, dans le budget communal, au bas mot près de 70.000 €. Et cela sans compter **les notes de taxis de cette personne qui au cours des 3 derniers mois 2021, se sont élevées à près de 2.400 € auxquels s'ajoute l'abonnement aux taxis G7 pour 2022.**

Voilà l'exemple type de dépenses servant l'intérêt personnel au détriment de l'intérêt commun. On supprime des services destinés à tous, pour s'attacher un service destiné à une seule personne.

Les Santenois apprécieront.

## ◆ La coupe est pleine !

Dans sa tribune du printemps 2017, le Maire, alors membre de l'opposition, dénonçait l'abattage de 2 arbres malades dans la cour de la mairie, et par là-même notre « mauvaise » gestion du patrimoine santenois mettant en péril notre qualité de vie!

Alors que dire aujourd'hui de **la disparition de dizaines d'arbres sur la commune qui ont été abattus en 2021** pour la « modique » somme de 16,938€. Et cela continue en 2022 **avec la mise à mort du marronnier centenaire qui imposait sa majesté à l'entrée de l'Esplanade Montanglos !**

M. le Maire, pourquoi nous avoir refusé l'accès à l'étude phytosanitaire .

M. le Maire, la transparence évite les questionnements...

**Heureusement, nous pouvons remercier le département qui vient de planter 60 arbres** le long des routes dont il assure l'entretien, à savoir l'avenue du Rollet et la rue de la Dimeresse. Ceci compense cela !

## ◆ Tout pour un et rien pour tous !

### **M. le Maire, le 1<sup>er</sup> magistrat de la commune se doit de penser aux autres, avant de penser à lui !**

Alors même que le M. le Maire vient d'embaucher à son usage exclusif, une collaboratrice de cabinet, qui, à minima va coûter 70 000€ à la collectivité, **on voit disparaître petit à petit depuis bientôt 2 ans, à Santeny, les services de proximité** qui permettaient la richesse de la relation humaine, la qualité de l'accompagnement et la lutte contre l'isolement.

**Après la disparition de la « Connexion Jeunesse », c'est au tour du « Relais Assistantes Maternelles (RAM) » de tirer sa révérence.** Nous avons beaucoup investi dans ce projet (que le Maire, alors candidat, se vantait de créer dans son programme !) qui permettait aux assistantes maternelles de se retrouver dans des conditions d'accueil de qualité, d'échanger, de rompre l'isolement, de trouver un soutien sur le plan administratif et professionnel.

Les enfants se retrouvaient à jouer ensemble dans une structure totalement adaptée. Les parents, quant à eux pouvaient également être accueillis et recevoir toutes les informations utiles sur les modes de garde. Mais pour que tout cela fonctionne, il fallait un personnel compétent. Trop cher ? Mépris ? Ou volonté délibérée d'afficher, à tout prix, une baisse de la masse salariale. Sûrement un peu des trois...

**Malheureusement, nous sommes une fois de plus devant le fait accompli au grand désarroi des professionnels et des parents.**

**Cette suppression a une autre conséquence. La création du R.A.M. a été subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales et nous allons devoir rembourser de fortes sommes pour non-respect de nos engagements, qui vont mettre en péril les finances de la crèche.**

► **Proposition S.A.T. : Rouvrir cette structure indispensable dans une commune où la petite enfance doit être une priorité**

Et que dire de la fin annoncée du service des aides-ménagères ?

Le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ont décidé de « professionnaliser » le service d'aide à la personne, en d'autres termes, de faire appel à des sociétés extérieures, (et donc d'anonymiser) pour accompagner la dépendance. C'est déjà avoir bien peu de considération pour notre personnel dont on connaît l'engagement et la rigueur. C'est aussi mal connaître nos aînés qui ont besoin d'un personnel régulier et rassurant. Nous avons tenté en vain d'expliquer à plusieurs reprises le rôle essentiel de ces agents, notamment auprès des personnes âgées :

- rapidité d'intervention - maintien d'un lien social fort - garantie d'un suivi rigoureux - détection rapide des difficultés
- remontée régulière des informations - adaptation en temps réel aux besoins - relations privilégiées avec la famille

Malheureusement nous avons trop souvent des remontées d'informations qui nous alertent sur des cas de détresse et de solitude que nous ne pouvons accepter, surtout quand il s'agit là encore d'économiser le coût de plusieurs agents !

**M. le Maire, quand allez-vous remettre de l'humain dans vos décisions politiques ? Quand allez-vous favoriser l'être au paraître ?**

► **Proposition S.A.T. : Recruter et garder à tout prix ce service qui permet de maintenir des personnes âgées dépendantes le plus longtemps possible à domicile dans de bonnes conditions.**

## ◆ Finances : où va t-on ? ANALYSE :

Le Maire et son Adjoint aux Finances ont présenté un budget 2022 (adopté en Conseil Municipal le 21 Février 2022) qui se caractérise par une augmentation sensible des dépenses, une stabilisation des recettes pour la section de fonctionnement et la démesure des investissements.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

RÉSULTAT (recettes moins dépenses). Le Maire a décidé de reprendre en totalité le résultat cumulé de fonctionnement de 2021 de 867 921 € en l'affectant pour 350 000 € en recette de fonctionnement 2022 et pour 517 921 € en recette d'investissement 2022.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	En augmentation de 15%		Stable		
	7331744 €		7228188 €	7331744 €	
	+971 478 €	+381 071 € virement sur la section d'investissement			+1,4%
	+15%	+113 897 € charges de gestion courante			+103 556 €
		+324 548 € charges de personnel			
		+144 861 € charges à caractère général			
6360266 €					
		(1) curieusement pas de prévision d'augmentation sur électricité, chauffage et carburant dans le contexte actuel!			
		(2) virement sur section d'investissement rendu nécessaire face aux dépenses d'investissement très importantes sur 2022			
2021	2022		2021	2022	

- Le budget de fonctionnement 2022 apparaît extrêmement tendu. Le niveau des dépenses en augmentation de 15% est très inquiétant. On ne distingue pas de marge de manœuvre pour dégager un résultat de fonctionnement à reporter sur le prochain exercice comme la bonne gestion du précédent mandat le pratiquait (report de 400 000 € d'une année sur l'autre).
- Le budget de la section de fonctionnement ne peut pas présenter de déficit. On peut verser des sommes de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, mais pas l'inverse. Ne pas verser tout de suite l'ensemble de la réserve de fonctionnement à la section d'investissement est une règle. **Quelles seront les pistes d'économie tant vantées par le Maire ? La suppression des services ?**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
3 300 371,48 € de dépenses d'investissement en plus qu'en 2021					
5466723 €			5466723 €		
4429174 €	TRAVAUX	2486824 € Eglise	792582,14 €		incluant en totalité l'emprunt de 400 000 € contracté en 2021, contrairement à la déclaration de l'Adjoint aux Finances dans sa stratégie de financement qu'il n'était pas nécessaire d'emprunter en 2021. Cela inclut aussi la recette excédentaire de l'année 2020 pour 465 991, 81 €
		734120 € Voirie	381071,00 €		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
		220000 € Videoprotection	517921,54 €		REPORT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 décision du Maire en CM du 21/02/2022
		554800 € Club House Tennis	766200,00 €		FCTVA, TAXE D'AMENAGEMENT ET AMORTISSEMENTS
295439 €	ETUDES	2fois plus qu'en 2021	775536,32 €		NOUVEL EMPRUNT La Commune aura ainsi déjà utilisé 1 175 536,32 € sur sa ligne d'emprunt de 2 millions !
312500 €	REMBOURSEMENT EMPRUNTS		2233412,00 €		SUBVENTIONS représentant 41% des recettes d'investissement Région pour 872 488 €, Métropole Grand Paris (MGP) pour 640 000 €, Département pour 100 800 €, DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 355 486 €, DETR pour 252 838 €, FIPD pour 11 800 €, qui doivent être intégralement payées sur 2022 pour que le budget soit à l'équilibre. Or, il y a un décalage de plusieurs mois pour en obtenir le paiement complet. L'Adjoint aux Finances a lui-même déclaré en conseil municipal « que les subventions arrivent avec 1 ou 2 ans de retard »
195000 €	PREEMPTION SAF				
108000 €	REMBOURSEMENT SUBVENTION	Subvention Région salle multiactivités			<b>Mais savez-vous que pour la subvention Région, 700 000 € avaient été obtenus par la précédente municipalité, Eglise 340 000 €, rue Prévert 108 000 €, Club House 252 000 €</b>
126610 €	DIVERS				

Face à un niveau de dépenses très élevé sur une seule année d'investissement, les recettes s'appuient

- Sur un autofinancement de 1 291 574,68 €, affecté en totalité au budget 2022, **donc plus de réserves !**
- Sur un emprunt de 1 175 536,32 €
- Sur des subventions de 2 233 412 €, dont il faut gérer le décalage de leur encaissement effectif en termes de trésorerie. **Faudra-t-il à nouveau emprunter** (800 000 € restant sur la ligne de 2 millions), ou bien décaler des travaux sur les années suivantes ? Pour mémoire sur le budget 2021, le montant de subventions prévu était de 941 000 € mais le montant effectivement réalisé s'est limité à 523 790 € (quasiment la moitié) !

**A noter que l'on est très loin de la stratégie de financement des investissements 2020-2026 développée par l'Adjoint aux finances dans le Santeny Mag N°128 de nov-déc 2021 : année type à 3 millions d'investissement avec 400 000 € de report de fonctionnement, 600 000 € (20%) de subventions et 600 000 € (20%) d'emprunt.**

►► **Proposition S.A.T.** : *Etaler dans le temps, sur 2 ou 3 ans un tel montant de travaux (4,4 millions) qui permettra de maîtriser la trésorerie, l'autofinancement, ainsi que les plannings de travaux.*

## DETTE DE LA COMMUNE

L'affirmation de l'Adjoint aux Finances sur le désendettement de la commune est un leurre. Le désendettement partiel constaté en 2020/2021 provient de l'effet mécanique des remboursements réalisés tous les ans pour les emprunts en cours. Mais avec l'emprunt de 2 millions contracté à partir de 2021, il n'y aura pas de désendettement !

**BUDGET 2022 : L'exercice du budget 2021 a montré un gros écart entre la prévision et la réalisation. Cela n'incite pas à la plus grande confiance pour 2022 !**

Préparer un budget c'est prévoir. Prévoir les dépenses et les recettes pour arriver à un équilibre, avec la meilleure fiabilité possible. **Quel bel exemple que le budget communal d'investissement 2021 qui nous avait été présenté l'an passé !**

**DÉPENSES : Budget prévu (Mars 2021) : 3 656 900 €. Budget réalisé (Déc. 2021) : 2 166 351,52 € soit 59% du prévu.**

Cette comparaison montre une absence flagrante de maîtrise du budget et du calendrier. Bien sûr cela provient des travaux effectivement réalisés en 2021 très en-deçà des prévisions, principalement sur l'église. Ce qui était évident en démarrant le chantier en septembre

**RECETTES : Budget prévu (Mars 2021) : 3 656 900 €. Budget réalisé (Déc. 2021) : 2 958 933,66 € soit 81% du prévu,** en comptant l'emprunt de 400 000 €, qui vient gonfler le résultat d'investissement à 792 582,14 €, et se reporte en autofinancement sur 2022 de façon un peu trompeuse !

Lors du vote du budget 2022, tant en recettes qu'en dépenses pour le fonctionnement et l'investissement, il nous a été présenté des pourcentages d'évolution entre le budget 2022 et le budget 2021. Pourcentages flatteurs en l'occurrence. Or, si les postes du budget 2021 ont été surestimés, il en sera donc de même pour 2022.

►► **Proposition S.A.T.** : *Présenter l'évolution des postes, tant en fonctionnement qu'en investissement, en comparant le budget 2022 au réalisé 2021, montrant ainsi la véritable évolution des dépenses et recettes.*

Pour tout connaître de notre action, de notre engagement

Sur facebook  : " **santeny avant tout 2020** "

Par email : [santenyavanttout2020@gmail.com](mailto:santenyavanttout2020@gmail.com)

Pour adhérer à notre association : <http://santenyavanttout.fr>

